

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-lès-Annonay

### Séance du 6 avril 2016

L'an deux mille seize et le 6 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Céline BONNET, Maire.

#### Présents :

Aurélie BONNET, Jean-Pierre CHAPILLON, Sylvie COCHONNAT, Max DESSUS, Geneviève FAVERJON, Jocelyne FORTEZ, Aurélien FOURBOUL, Delphine GAILLARD, Pierre-Yves GAY, Marie-Josèphe GRENIER, Jean-Yves MONNET, Patricia PAUZE, Janick PEYRAVERNAY, Nathalie RANDON, Jean-Claude RAYMOND, Jérôme VINCENT

#### Absents / excusés :

Laura ROBIN (absente)  
Jean-Pierre VALENTIN (pouvoir à Céline BONNET)

Madame Aurélie BONNET est nommée Secrétaire de séance.

Il est dénombré **dix-sept** conseillers présents en début de séance, la condition de quorum étant ainsi remplie, le Conseil Municipal peut délibérer.

### ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 mars 2016
- II. Approbation du compte de gestion 2015 – Commune M14. (Délibération n°1)
- III. Approbation du compte administratif 2015 – Commune M14. (Délibération n°2)
- IV. Vote du budget primitif 2016 – Commune M14
- V. Vote des taux d'imposition 2016. (Délibération n°3)
- VI. Vente du tractopelle. (Délibération n°4)

VII. Convention avec l'École Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche –  
année scolaire 2016/2017. (Délibération n°5)

VIII. Questions diverses

- Demande de subvention exceptionnelle de l'Association Oiseau Lire

## **I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 mars 2016**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 mars 2016 est approuvé à l'**unanimité**.

## **II. Approbation du compte de gestion 2015 – Commune M14. (Délibération n°1)**

Monsieur Jérôme VINCENT présente les résultats budgétaires synthétiques permettant de clôturer l'exercice 2015.

Vu le compte de gestion 2015 dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative 2015 du Budget Principal M14.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

- **Approuve** le compte de gestion 2015,
- **Autorise** Madame le Maire à signer les comptes.

### III. Approbation du compte administratif 2015 – Commune M14. (Délibération n°2)

Monsieur Jérôme VINCENT présente une synthèse des résultats de l'exercice 2015.

MAIRIE DE BOULIEU LES ANNONAY  
 COMPTE ADMINISTRATIF  
 PRINCIPAL

DELIBERATION n°2  
 DU 06 AVRIL 2016  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice	19	
Nombre de membres présents		
Nombre de suffrages exprimés dont 1 pouvoir(s)		
Votes	Contre	Pour

Date de la convocation : 31 mars 2016  
 Séance du 06 avril 2016

fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté		554 922,93	112 300,89	0,00	112 300,89	554 922,93
Dissolution SCOT		2 831,58	1 090,31		1 090,31	2 831,58
Opérations de l'exercice	1 209 759,10	1 413 462,99	438 970,19	300 115,53	1 648 729,29	1 713 578,52
Totaux	1 209 759,10	1 971 217,50	552 361,39	300 115,53	1 762 120,49	2 271 333,03
Résultat de clôture	Excédent Fonct.	761 458,40	252 245,86	0,00		509 212,54

Besoin de financement (solde négatif 001 D/I)	252 245,86	
Excédent de financement (solde positif 001 R/I)	0,00	
Restes à réaliser	141 394,37	112 276,00
Besoin de financement	29 118,37	
Excédent de financement des restes à réaliser	0,00	
Besoin total de financement	281 364,23	
Excédent de financement	0,00	
	281 364,23	
	480 094,17	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

au compte 1068 Investissement

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations

Pour expédition conforme, Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec **seize voix pour, aucune voix contre et aucune abstention** (déduction faite de la voix de Madame le Maire et du pouvoir qui lui est donné), approuve le compte administratif 2015.

#### IV. Vote du budget primitif 2016 – Commune M14.

Monsieur Jérôme VINCENT procède à une présentation synthétique du budget (les élus ayant reçu en temps et en heure l'intégralité des documents soumis à approbation).

Madame le Maire rappelle le contexte de baisse des dotations de l'État accompagnée d'une augmentation des charges, ayant entraîné certains choix dans la sélection des investissements prévus au budget.

Monsieur Max DESSUS déplore cet état de fait.

Madame le Maire lit un projet de délibération complémentaire, rédigée en amont du Conseil Municipal suite aux réunions de travail de préparation du budget.

La formulation de ce vœu est reproduite ci-dessous dans son intégralité :

*« Le Conseil Municipal de Boulieu-lès-Annonay s'est réuni en séance ordinaire le 6 avril 2016, sous la présidence de Madame Céline BONNET, Maire.*

*Lors de l'examen du budget primitif de l'année 2016, les constats repris ci-dessous ont été soulignés à l'unanimité par le Conseil Municipal :*

- *Baisse significative des dotations de l'Etat, engagé dans une réduction de son déficit.*
- *Augmentation des frais de fonctionnement, inhérente à de nouvelles charges pour la municipalité comme les Temps d'Activité Périscolaire, l'instruction des permis de construire ou encore le FPIC.*
- *Nouvelles obligations imposées par la mise en application de normes notamment celles liées à l'accessibilité des bâtiments publics.*

*Ces éléments cumulatifs rendent l'élaboration du budget pour 2016 et les années à venir particulièrement difficile. Une fois les économies de fonctionnement, raisonnablement envisageables, prises en compte, les marges de manœuvre résident pour l'essentiel dans deux paramètres : l'emprunt et/ou l'augmentation de la fiscalité locale.*

*Dans un contexte de développement tout à fait opportun de l'agglomération avec le transfert de compétences de plus en plus nombreuses qu'il implique, le Conseil Municipal de Boulieu-lès-Annonay s'interroge en toute responsabilité sur l'avenir des communes de la même strate et considère que leur survie passera inévitablement par une fusion des communes.*

*Par conséquent, le Conseil Municipal de Boulieu-lès-Annonay qui avait initié sans succès des démarches en ce sens dès juin 2015 souhaite, en cohérence avec la loi NOTRE tout*

*en refusant le mille-feuille coûteux des collectivités territoriales, que s'engage une démarche volontariste de rapprochement puis de fusion des communes limitrophes sur l'agglomération du bassin annonéen. »*

Ladite déclaration pourra être transmise par Madame le Maire, sans s'y limiter, au Préfet, au Président de la Communauté d'Agglomération d'Annonay, au Maire d'Annonay, etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le budget primitif 2016.

## **V. Vote des taux d'imposition 2016 (Délibération n°3)**

Monsieur Jérôme VINCENT rappelle que les taux d'imposition n'ont pas été modifiés depuis 2008. Face aux constats rappelés précédemment, il semble difficilement envisageable de maintenir les taux d'imposition en l'état.

Monsieur Max DESSUS s'interroge sur la liberté de choix qui est laissée.

Madame le Maire répond que l'on a toujours le choix, mais qu'il ne sera bientôt même plus possible de réaliser les investissements prioritaires.

Monsieur Jérôme VINCENT précise qu'il s'agit du seul levier possible.

Madame Marie-Josèphe GRENIER s'interroge sur le financement du projet de nouvelle Mairie.

Madame le Maire précise qu'un recours à l'emprunt sera étudié et qu'il faudra examiner toute opportunité de demande de subvention. Elle rappelle que différents dossiers ont déjà été déposés.

Monsieur Max DESSUS demande à connaître le nombre de permis de construire déposés en 2015.

Madame le Maire répond qu'il y a eu 15 permis de construire et 25 déclarations préalables, nombre moyen constaté ces dernières années.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2016 à chacune des trois taxes,

- **Décide à l'unanimité** de modifier les taux portés au cadre 2 de l'état intitulé :

« Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 » en ce qui concerne la totalité des taxes (habitation - foncier bâti - non bâti).

#### Taux de référence de 2015 :

- Taxe d'habitation : 9,15 %
- Taxe foncière bâtie : 21,34 %
- Taxe foncière non bâtie : 86,52 %

#### Taux de référence votés pour 2016 :

- Taxe d'habitation : 9,34 %
- Taxe foncière bâtie : 21,77 %
- Taxe foncière non bâtie : 88,28 %

#### **VI. Vente du tractopelle. (Délibération n°4)**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de vendre le tractopelle Massey Ferguson type MF60HXT n°5347G3336 année 1992.

Madame le Maire propose de le mettre en vente sur le site Leboncoin.fr ou Le Réveil avec un prix de départ à **5000 €**. L'attribution sera faite à la meilleure offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Madame le Maire à vendre le tractopelle Massey Ferguson type MF60HXT n°5347G3336.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.
- **DIT** que la recette de cette vente sera versée sur le budget communal compte 7788.

#### **VII. Convention avec l'École Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche. (Délibération n°5)**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention avec l'école départementale pour la sensibilisation aux pratiques musicales à l'école.

Pour 2016/2017, ces séances toucheront trois classes primaires à l'école publique et trois classes primaires à l'école privée. Ce cycle d'éveil musical comprendra, pour chaque classe, un forfait de 15 séances d'une heure qui s'étaleront de septembre 2016 à juin 2017, à raison d'une séance tous les 15 jours environ ou chaque semaine sur un semestre, selon le planning établi.

Cette convention étant subventionnée par le Conseil Général, il resterait une participation à la charge de la commune de 3 728.00 € à verser au Payeur Départemental après l'émission des titres de recettes pour l'EDMDA, pour moitié lors du premier trimestre scolaire (mi-octobre/mi-décembre) et le solde à l'issue des séances d'éveil musical (mi-juin).

Préalablement au vote, Madame le Maire demande à Madame Geneviève FAVERJON de résumer la situation actuelle avec l'École Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche.

Madame Geneviève FAVERJON précise qu'un audit a été effectué et que les résultats ont été présentés le 1<sup>er</sup> avril. Ledit audit met en avant des résultats très partagés, soulignant notamment un mode de calcul assez illisible pour déterminer le montant de l'adhésion des communes.

Par ailleurs, Madame le Maire précise que l'audit en question préconiserait la suppression de l'Antenne de Boulieu-lès-Annonay.

Madame Jocelyne FORTEZ s'interroge sur le nombre d'enfants concernés. Madame Geneviève FAVERJON l'estime à une trentaine.

Sur le fond, le Conseil Municipal est plutôt favorable à la signature de la convention, mais ne peut cautionner les préconisations de l'audit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **DEMANDE** à Madame le Maire de reporter la signature de la convention avec l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche.

## **VIII. Questions diverses**

### **➤ Demande de subvention exceptionnelle de l'Association Oiseau Lire**

Madame le Maire présente le projet « La Musique dans tous ses états » dans les grandes lignes. Il s'agit d'une manifestation programmée le 11 juin au château de Gourdan à Saint-Clair. Le budget prévisionnel présenté est de 9250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à 14 voix pour et 3 abstentions**, ne souhaite pas donner suite à cette demande de subvention exceptionnelle, motivant son refus par l'absence de rayonnement de la manifestation sur la commune de Boulieu-lès-Annonay.

- **Démission de Guillaume Danerolle, réception d'un courrier de démission non signé de Laura Robin**

Afin d'éviter tout vice de forme dans cette procédure, Madame Laura ROBIN en a été informée et devra adresser un nouveau courrier dûment signé.

- **Information sur les nouveaux horaires d'ouverture du bureau de poste à compter du 30 mai 2016 avec mise en place d'un facteur guichetier**

Le bureau sera ouvert de 9h00 à 11h30, les lundi, mardi, mercredi et vendredi et de 9h15 à 11h30 le jeudi. Le guichet sera tenu par le facteur qui effectuera ensuite la distribution du courrier. Une communication sera mise en place par affichage et distribution de flyers à partir du 13 mai 2016.

**Prochains conseils municipaux :**

**Mercredi 11 mai 2016 – 20h00**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.